

E 4456

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 mai 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 11 mai 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC16/2009 - Section III-
Commission - Budget général - Exercice 2009 (DNO).



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 4 mai 2009
(OR. en)**

9108/09

FIN 156

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Siim KALLAS, membre de la Commission européenne
Date de réception: 30 avril 2009
Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC16/2009 - Section III- Commission - Budget général - Exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC16/2009.

p.j.: DEC16/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/3423

BRUXELLES, LE 24/04/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 08, 29

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC16/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0802 Coopération — Santé
ARTICLE - 08 02 01 Coopération - Santé

CP - 9 900 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2902 Production d'informations statistiques
ARTICLE - 29 02 01 Achèvement de la politique d'information statistique

CP 8 500 000

ARTICLE - 29 02 03 Programme statistique communautaire 2008-2012

CP 1 400 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

29 02 01 - Achèvement de la politique d'information statistique

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 500 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	171 000
2. Virements	-409 355
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 261 645
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 089 659
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 171 986
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	12 671 986
7. Renforcement proposé	8 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	89,47%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	670 725
2. Crédits disponibles à la date du 08/04/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

En 2008, l'Autorité budgétaire a drastiquement réduit les crédits de paiement d'Eurostat pour l'année 2009 (- 8.5 millions d'euros, soit 47% de réduction par rapport à la proposition initiale).

Afin de permettre d'honorer les obligations contractuelles provenant des années précédentes, Eurostat a besoin de renforcer les crédits de paiement du montant demandé lors de l'APB 2009.

En effet, à la date du 07/04/09, Eurostat a déjà consommé presque 65 % des crédits disponibles.

Les prévisions d'exécution d'ici à la fin de l'année, se basant sur la partie des engagements restant à payer, font apparaître la nécessité d'un renforcement de crédits de paiement de 8,5 millions d'euros.

I.B

a) Intitulé de la ligne

29 02 03 - Programme statistique communautaire 2008-2012

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	11 545 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	207 810
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	11 752 810
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	5 099 880
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	6 652 930
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 052 930
7. Renforcement proposé	1 400 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	12,13%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 08/04/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

En 2008, l'Autorité budgétaire a drastiquement réduit les crédits de paiement d'Eurostat pour l'année 2009 (- 1.4 millions d'euros, soit 11 % de réduction par rapport à la proposition initiale).

Afin de permettre d'honorer les obligations contractuelles provenant des années précédentes, Eurostat a besoin de renforcer les crédits de paiement du montant demandé lors de l'APB 2009.

En effet, à la date du 07/04/09, Eurostat a déjà consommé presque 45% des crédits disponibles.

Les prévisions d'exécution d'ici à la fin de l'année, se basant sur la partie des engagements restant à payer, laissent apparaître la nécessité d'un renforcement de crédits de paiement de 1,4 millions d'euros.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

08 02 01 - Coopération - Santé

b) Données chiffrées à la date du 08/04/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	383 180 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	9 196 320
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	392 376 320
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	80 644 100
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	311 732 220
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	301 832 220
7. Prélèvement proposé	9 900 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,58%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	1 574
2. Crédits disponibles à la date du 08/04/2009	1 574
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Par rapport à l'Avant-Projet de budget pour l'exercice 2009 (APB 2009), le calendrier de la mise en œuvre de l'appel à propositions FP7-Health 2009 a été légèrement décalé en raison du retard dans l'approbation du Programme de Travail 2009 Coopération - Santé, le 28 août 2008.

En effet au début de l'année 2008, lors de la préparation de l' APB 2009, il était prévu d'avoir une approbation du Programme de Travail 2009 pour fin juin 2008.

Le décalage de deux mois dans la publication du Programme de Travail a entraîné un retard de la date de publication ainsi que celle de la clôture de l'appel à propositions (décembre 2008 et non octobre comme souhaité). Le calendrier initialement prévu a été par conséquent retardé: l'évaluation, l'engagement global, la négociation, l'engagement, la signature des contrats et pour finir le pré-financement. De ce fait, moins d'engagements individuels seront effectués en 2009 et donc moins de pré-financements seront liquidés en 2009 (décalés sur l'exercice 2010).